

Livret IEJ

Institut d'Études Judiciaires

Année universitaire 2024-2025

Françoise Perret-Richard

Maître de Conférence en Droit privé
Directrice IEJ

Françoise Graveline

Responsable administratif
04 77 42 13 52 - francoise.graveline@univ-st-etienne.fr

Sarah Choual

Gestionnaire scolarité IEJ
04 77 42 13 58 - sarah.choual@univ-st-etienne.fr
Ouverture au public : 9h-12h et 13h30 à 16h30 (sauf mercredi)



Sommaire

Présentation générale	page 3
Informations administratives et pédagogiques	page 4
<i>Diffusion de l'information</i>	page 4
<i>Démarches administratives</i> (inscription administrative et pédagogique, certificat de scolarité, demande de bourse, transfert, abandon, voies et délai de recours)	page 4
<i>Outils numériques</i>	page 5
<i>Accès libre aux cours de Droit en ligne de l'UNJF</i>	page 6
<i>Stages</i>	page 6
<i>Calendrier de l'année universitaire</i>	page 6
Préparation à l'examen d'entrée au CRFPA	page 7
<i>Présentation, règlement</i>	page 7
<i>Programme, épreuves</i>	page 7
Diplôme d'Université	page 8

Présentation générale

L'institut d'Etudes Judiciaires de Saint-Etienne offre aux étudiants qui se destinent à certains **métiers de la justice (en particulier la profession d'avocat)** une préparation indispensable assurée par une équipe d'universitaires et de praticiens.

Présentation

L'IEJ est un Centre de formation et de préparation à l'examen d'entrée à l'Ecole des Avocats (anciennement CRFPA). Cette préparation est aussi **compatible avec une inscription à l'un des masters proposés par la Faculté de droit de Saint-Etienne**, notamment le Master Justice, Procès, Procédures, parcours civil ou parcours pénal mais aussi avec l'un des masters proposés par la Faculté de droit, de droit privé comme de droit public.

Les conditions de l'examen ont été réformées, par des textes entrés en vigueur le 1er janvier 2017 (Décret du 17 octobre 2016 et Arrêté du même jour fixant le programme et les modalités de l'examen d'entrée, modifié ensuite par Arrêté de 2018, textes mis en ligne). Depuis le 1er janvier 2017, l'examen comporte désormais des épreuves d'admissibilité, à sujets « nationaux » choisis par une Commission nationale. Les épreuves écrites d'admissibilité se déroulent aux mêmes dates, dans la première quinzaine de septembre de chaque année, sur tout le territoire national, au sein des IEJ, selon un calendrier fixé par la Commission Nationale. Les épreuves d'admission se déroulent, quant à elles, à partir du mois de novembre de la même année, les résultats d'admission étant proclamés le 1er décembre ou le premier jour ouvrable suivant, la liste des admis étant publiée par chaque centre d'examen et rendue publique au niveau national.

Enseignements

Chaque matière inscrite à l'examen préparé fait l'objet d'un **enseignement spécifique**.

Certains **cours magistraux** sont offerts aux étudiants inscrits à l'I.E.J, (notamment un cours de culture générale plus particulièrement dénommée «**Grands problèmes contemporains**», **communs avec le CPCA**) mais l'essentiel des enseignements proposés a pour objectif d'offrir une **méthodologie adaptée** à chaque épreuve de l'examen (cas pratiques) L'accent est tout particulièrement mis aussi sur les matières qui ne correspondent pas à des enseignements dispensés dans les premiers cycles des facultés de droit (note de synthèse, grand oral en particulier) pour l'examen CRFPA.

Les étudiants de l'I.E.J. peuvent par ailleurs, s'ils le souhaitent, suivre l'ensemble des cours dispensés par la faculté de droit puisqu'ils sont aussi inscrits à l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne.

Pour assurer dans de bonnes conditions la préparation aux différentes épreuves de l'examen préparé, **des galops d'essai** ont lieu, dans les différentes matières décrit donc d'admissibilité et pour le grand oral (dernière épreuve d'admission)

Tout au long de l'année, en plus des interventions assurées dans le cadre de la préparation, sont également organisées **des conférences débats sur des thèmes d'actualité** qui sont ouvertes à d'autres formations, notamment de Masters.

Les étudiants qui suivent la formation complète CRFPA (assiduité et réussite aux galops d'essai et à l'examen du mois de juin) obtiendront un **Diplôme d'Université d'Etudes Judiciaires**, s'ils en font la demande en début d'année.

Une formation complémentaire avec le master 2 Justice Procès Procédures, parcours civil ou parcours pénal

Le Master Justice Procès Procédures et la préparation offerte par l'IEJ de Saint Etienne sont conçus comme des formations complémentaires (si tel est le projet de l'étudiant). Les matières enseignées sont séchantes dans les deux structures mais le type d'approche est distinct : l'IEJ assure une actualisation et des entraînements à certains exercices (cas pratique, note de synthèse, grand oral) ; le Master offre, des enseignements de fond et procéduraux approfondis. Les étudiants peuvent d'ailleurs personnaliser ce double parcours en choisissant le nombre de modules qu'ils souhaitent suivre à l'IEJ en complément de leur année de Master.

Informations administratives et pédagogiques

Diffusion de l'information

Les services d'accueil et de scolarité vous accueilleront pour répondre à toutes vos questions, mais chaque étudiant disposera d'une adresse électronique prenom.nom@etu.univ-st-etienne.fr et d'un espace numérique de travail (ENT) Pour y accéder, il suffit de se connecter au portail de l'Université, à l'adresse : <http://portail.univ-st-etienne.fr/>

L'essentiel des informations administratives vous concernant sera accessible par :

- **Messagerie électronique** : vous recevrez régulièrement les informations administratives.
- **Espace Numérique de Travail** : toutes les informations quotidiennes vous concernant seront également stockées sur votre ENT, où vous trouverez également un certain nombre de documents importants vous concernant, d'ordre pédagogique et administratif (livret de l'étudiant, emplois du temps...)

Démarches administratives

Inscriptions administratives à l'IEJ

Les inscriptions sont effectuées par internet (<http://portail.univ-st-etienne.fr>), à compter du début du mois de juillet 2024.

Les étudiants échouant les épreuves d'entrée au CRFPA pourront se réinscrire à la suite des résultats à la fin du mois d'octobre (résultats d'admissibilité, date nationale fixée le 24 octobre 2024) jusqu'au tout début du mois de décembre (résultats d'admission, date nationale fixée au 2 décembre 2024).

Les étudiants ont deux possibilités :

- **Une inscription « complète »**, ouverte à tout étudiant désireux de suivre l'ensemble des enseignements proposés par l'IEJ, qu'il soit en première ou en deuxième année de master ou qu'il ait terminé son cursus universitaire. Cette inscription complète dont le coût est de 180 € (frais spécifiques IEJ, v. coût total de l'inscription sur le site de l'IEJ) permet à l'étudiant de bénéficier d'un suivi personnalisé* et de valoriser ses compétences*.

* Suivi personnalisé des étudiants :

- organisation hebdomadaire d'entraînements aux écrits (galops d'essai, 4 sur l'année) des diverses matières faisant l'objet de l'examen préparé ;
- quatre entraînements personnalisés à l'épreuve du grand oral ;
- permanence ponctuelle de la responsable de la formation pour des entretiens personnalisés avec les étudiants qui le souhaitent.

*Valorisation des compétences individuelles :

- Un certain nombre de conférences-débats animées par des universitaires et des professionnels du monde judiciaire (avocats, magistrats, experts...) ou des milieux économiques.
- Séminaires de préparation aux techniques d'expression orale.

Cette inscription permet à l'étudiant de présenter le Diplôme d'Université d'Etudes Judiciaires.

- **Une inscription « à la carte »** : l'étudiant choisit de ne suivre qu'un ou deux modules d'enseignement en fonction de ses propres besoins. Cette possibilité s'adresse tout particulièrement à un étudiant de 1^e ou de 2^e année de master qui souhaite organiser sa préparation sur deux ans. Cette inscription est payante : 60 € par module proposé.

Cette inscription par module ne permet pas de présenter le D.U. IEJ CRFPA ni de présenter l'Examen terminal.

Les étudiants peuvent s'inscrire parallèlement en master 1 ou master 2. L'organisation des emplois du temps et des examens peut engendrer des chevauchements d'horaires. En cas de double inscription, l'inscription principale est en master (voir coût total sur le site de l'IEJ).

Modules proposés en vue d'une inscription à la carte

L'inscription « à la carte » permet à l'étudiant de choisir, en fonction de ses propres besoins un ou deux modules d'enseignements. Certains modules comprennent plusieurs cours. Pour chaque module, quatre galops d'essai sont organisés dans l'année dans les conditions de l'examen préparé. Toute inscription à l'un des modules suivants donne aussi la possibilité de suivre les autres interventions proposées par l'IEJ.

CRFPA - MODULE 1 : Entraînement à la note de synthèse

Conférences de méthode

CRFPA - MODULE 2 : Entraînement aux épreuves écrites du CRFPA

Le choix de certaines matières est laissé à la discrétion des candidats s'inscrivant à l'examen du CRFPA. Il appartient donc aux étudiants de sélectionner les épreuves qu'ils souhaitent préparer pour suivre les enseignements adaptés.

Droit des obligations (obligatoire)

Et, au choix parmi les 7 domaines suivants :

- Droit civil
- Droit des affaires
- Droit social
- Droit pénal
- Droit administratif
- Droit international et européen
- Droit fiscal

Et, au choix, 1 matière de procédure, en correspondance avec le droit substantiel choisi :

- Procédure civile, MARD et modes alternatifs de règlement des différends
- Procédure pénale
- Procédure administrative et modes amiables de règlement des différends

CRFPA - MODULE 3 :

Entraînement au grand oral de l'examen d'entrée au CRFPA

Droits et libertés fondamentaux

Apprentissage et approfondissement des techniques d'expression orale

Inscriptions pédagogiques

Les étudiants souhaitant valider le Diplôme d'Université, doivent OBLIGATOIREMENT se présenter aux différents galops d'essai dans les matières d'admissibilité et d'admission (grand oral) et présenter les examens du DU. Il faut le préciser expressément au Service Scolarité dans les meilleurs délais dès après la Réunion de rentrée et l'Inscription à l'IEJ.

Inscriptions à l'examen d'entrée au CRFPA

En plus de l'inscription à la préparation de l'IEJ, **l'inscription à l'examen d'entrée au Centre Régional de Formation Professionnelle d'Avocats est obligatoire**. Elle doit être prise, auprès du service scolarité de la Faculté, avant le 31 décembre de l'année précédant l'examen, sous réserve de l'obtention au cours de l'année universitaire, s'il n'a été obtenu antérieurement, de la maîtrise en droit ou d'un diplôme intermédiaire de maîtrise, d'un master en droit ou en sciences juridiques, ou d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent pour l'accès à la profession d'avocat. Cette inscription coûte 100 €. Nul ne peut être inscrit auprès de plusieurs universités et nul ne peut passer plus de trois fois les épreuves de l'examen d'entrée.

Le dossier de l'inscription à l'examen devra être téléchargé sur le site de la Faculté (IEJ) au cours du mois de novembre. Une information sera donnée à tous les étudiants.

Certificat de scolarité

Le certificat de scolarité peut être téléchargé sur votre ENT.

Transferts de dossier

- **Départ des étudiants de Saint-Etienne vers une autre Université :** L'étudiant souhaitant s'inscrire dans une autre université doit remplir un imprimé « transfert départ » qu'il se procurera auprès de notre service d'accueil à partir du mois de mai.
- **Accueil à l'Université de Saint-Etienne des étudiants en provenance d'une autre Université :** L'étudiant désirant s'inscrire à l'Université de Saint-Etienne doit apporter obligatoirement au service d'accueil une attestation de transfert départ de son université d'origine. Il devra remplir un imprimé « transfert arrivée » qu'il devra présenter au moment de son inscription.

Abandon en cours de cursus

Tout étudiant souhaitant arrêter ses études universitaires doit en informer le service de la scolarité par courrier.

Voies et délais de recours

Tout étudiant désireux de contester une décision prise par l'administration peut former soit un recours gracieux adressé à l'autorité qui a pris la décision, soit un recours hiérarchique devant M. le Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche, soit un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon.

Le recours contentieux doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision.

Outils numériques

L'Université s'est engagée dans le développement des outils numériques et met à disposition de tous les étudiants, un espace numérique de travail (ENT).

L'Espace Numérique de Travail

L'Espace Numérique de Travail (ENT) est un portail internet de services pour vos applications quotidiennes. Vous y trouverez notamment :

- un accès à votre messagerie universitaire,
- un accès à l'emploi du temps,
- un accès aux catalogues des bibliothèques et à des ressources numériques,
- un accès à la plateforme de cours Claroline qui permet aux enseignants d'offrir des services en complément de leurs cours : documents (travaux dirigés, annales d'examen, rapports, décisions intéressantes...), liens vers des sites à consulter...
- un accès à l'Université Numérique Juridique Francophone (UNJF) qui propose des cours de droit en ligne, complétés de documents audio-visuels et d'exercices...

Accès libre aux cours de Droit en ligne de l'Université Numérique Juridique Francophone (UNJF)

Votre Université, en adhérant au GIP « Université Numérique Juridique Francophone », a fait le choix de participer à l'évolution et à la promotion de l'utilisation des ressources juridiques numérisées.

À ce titre, vous disposez d'un accès direct et gratuit à l'intégralité des ressources diffusées sur la plateforme de cours de l'UNJF : 55 cours de droit et 8 guides méthodologiques en ligne couvrent la quasi-totalité du cursus de formation des années de Licence et du Master 1.

Les cours de l'UNJF sont actualisés deux fois par an et enrichis de nombreuses ressources multimédia (vidéos d'auteurs et de professionnels, illustrations, schémas, tableaux et graphiques, exercices autocorrectifs, QCM et cas pratiques interactifs).

Un bandeau de ressources contient tous les outils utiles pour travailler son cours (bibliographie, webographie, lexique, recueil de textes et de jurisprudence, méthodologie, lien « mes éditeurs »,...).

Un magazine d'actualités juridiques vous permet en outre de mettre à jour vos connaissances.

D'un clic, retrouvez toutes les ressources disponibles sur :

<http://www.unjf.fr/>

Portail institutionnel

Cliquez sur « Vous êtes inscrit en Faculté, Ecole ou Institut »

OU

<http://cours.unjf.fr/>

Plate-forme pédagogique

Cliquez sur « connexion »

Puis, « Sélectionnez votre établissement de rattachement »

Et, « Entrez vos identifiants universitaires » ou « Créez-vous un compte d'accès personnel » (si le nom de l'établissement est suivi d'un astérisque).

Stages

Il est vivement conseillé aux étudiants d'effectuer un ou des stage(s), notamment avant l'accès à l'Ecole des Avocats. La Faculté n'est pas en mesure de proposer des stages, c'est à l'étudiant de faire les démarches pour le trouver.

Une convention, pour chaque stage, doit être signée entre l'étudiant, l'établissement d'accueil et l'UJM. Cette convention devra être remplie, au travers de l'ENT, à télécharger sur votre MyUJM. Pour toute demande complémentaire relative aux stages, vous pouvez vous adresser au secrétariat de l'IEJ.

Calendrier de l'année universitaire 2024-2025

Organisation de l'année universitaire

Réunion d'information : Vendredi 13 septembre 2024 à 10h en Salle D06

Début des enseignements : Le lundi 14 octobre 2024

Vacances universitaires

TOUSSAINT

Du 27 octobre 2024 au 3 novembre 2024 inclus

NOEL

Du 22 décembre 2024 au 5 janvier 2025 inclus

HIVER

Du 2 mars au 9 mars 2025 inclus

PRINTEMPS

Du 27 avril au 4 mai 2025 inclus

Pas de galops d'essai ou d'interventions le vendredi matin 22 novembre 2024 (Matinée des métiers), le lundi 21 avril 2025 (Pâques), le jeudi 8 mai 2024 ainsi que le jeudi de l'Ascension 29 mai (fermeture de l'Université) et le lundi 9 juin 2025 (Pentecôte).

Préparation à l'examen d'entrée à l'école des avocats

Présentation générale

Pour devenir avocat, il faut réussir un examen d'entrée à l'École des Avocats (anciennement dénommée Centre Régional de Formation Professionnelle des avocats).

Une réforme de l'examen a été officiellement annoncée par le Ministère de la Justice et le Ministère de l'Enseignement Supérieur. Les textes officiels ont été publiés au Journal officiel le 18 octobre 2016 (Décret du 17 octobre modifiant les conditions d'accès aux CRFPA et Arrêté du même jour modifié en 2018 fixant le programme et les modalités de l'examen d'accès au CRFPA). Cette réforme qui vise à promouvoir un examen à sujets d'admissibilité « nationaux » comporte des épreuves écrites d'admissibilité dont les sujets, ainsi que les grilles de correction, sont arrêtés par une Commission nationale, composée d'universitaires et d'avocats. Les épreuves d'admissibilité continuent de se dérouler dans les 46 IEJ, Centres de préparation et d'examen, et débutent, à la même date, le 1^{er} septembre ou le premier jour ouvrable suivant (cf. Textes mis en ligne, site IEJ).

À chacune des épreuves écrites de cet examen correspond un module d'enseignements spécifiques permettant à la fois une révision de la matière et un perfectionnement de la méthode. Des exercices sont ainsi distribués tout au long de l'année aux étudiants et font l'objet d'une correction en séance.

L'oral relatif aux droits et libertés fondamentaux et désormais à la Culture juridique, fait l'objet d'une préparation distincte (cf. « Préparation au Grand oral » dans l'admission).

Les épreuves écrites d'admissibilité et le grand oral (dernière épreuve d'admission) donnent lieu à des **galops d'essai**, organisés le vendredi matin, dans les conditions de l'examen (quatre dans l'année et par matière aussi bien pour l'admissibilité que pour le Grand Oral d'admission). Ils sont également corrigés en séances d'exercices.

Programme

Certaines matières sont laissées au choix des candidats s'inscrivant à l'examen du CRFPA. Il appartient donc aux étudiants de sélectionner les épreuves qu'ils souhaitent préparer pour suivre les enseignements adaptés.

Préparation aux épreuves écrites d'admissibilité

- 1 - **Note de synthèse**, à partir de documents relatifs aux aspects juridiques des problèmes sociaux, politiques, économiques ou culturels du monde actuel (épreuve de 5h, coef. 3) : 26h CM
- 2 - **Une épreuve de Droit des obligations (épreuve de 3h, coef. 2)** : 20h CM
- 3 - **Une épreuve destinée à vérifier l'aptitude à résoudre un ou plusieurs cas pratiques (3h, coef. 2)** destinée à vérifier l'aptitude à résoudre un ou plusieurs cas pratiques ou à rédiger une ou plusieurs consultations, au choix du candidat exprimé lors du dépôt de son dossier d'inscription, à partir de l'une des matières suivantes :
 - 3.1 - **DROIT CIVIL** : 18h
 - 3.2 - **DROIT DES AFFAIRES** : 18h
 - 3.3 - **DROIT SOCIAL** : 18h
 - 3.4 - **DROIT PENAL** : 18h
 - 3.5 - **DROIT ADMINISTRATIF** : 18h
 - 3.6 - **DROIT INTERNATIONAL ET EUROPEEN** : 18h (sous réserve de l'inscription d'étudiants)
 - 3.7 - **DROIT FISCAL** (sous réserve de l'inscription d'étudiants)
- 4 - **Une épreuve écrite de procédure (2h, coef. 2)**, destiné à vérifier l'aptitude du candidat à résoudre un ou plusieurs cas pratiques ou à rédiger une ou plusieurs consultations, portant au choix du candidat, sur l'une des **procédures** suivantes, en lien avec le domaine choisi pour la 2^{ème} épreuve (Procédure pénale avec Droit pénal, Procédure civile et modes alternatifs de règlement de conflits avec Droit civil, droit des affaires et droit social, Procédure administrative contentieuse avec Droit administratif, et Procédure civile et modes alternatifs de règlement des conflits ou procédure administrative avec le Droit international et européen ou le Droit fiscal).
 - 4.1 - Procédure civile, MARD et modes alternatifs de règlement des conflits : 14h
 - 4.2 - Procédure pénale : 14h
 - 4.3 - Procédure administrative et modes amiables : 14h

Le contenu des matières figure en **Annexe de l'arrêté du 17 octobre 2016 modifié en 2018** fixant le programme et les modalités de l'examen (cf. Textes officiels mis en ligne site IEJ)

Préparation aux épreuves orales d'admission

Apprentissage & approfondissement des techniques d'expression orale communes : 16h CM (par petits groupes).

- 1 - **Grand oral (Coef. 4)** : préparation d'1h avant un exposé de 15 minutes suivi d'un entretien de 30 minutes avec le jury, sur un sujet relatif à la protection des libertés et des droits fondamentaux permettant d'apprécier les connaissances du candidat, la culture juridique, son aptitude à l'argumentation et à l'expression orale.
 - Droits et libertés fondamentaux : 20h CM
 - Conférences d'actualité : 16h CM

Pour améliorer leur culture juridique, les étudiants sont invités à suivre d'autres cours proposés par la formation :

- Culture générale (« Grands problèmes contemporains », cours commun avec le CPCA) : 20h CM
- Droit européen (commun avec le CPCA et LAP) : 18h CM
- Droit constitutionnel (Cours commun avec le CPCA) : 24h CM

- 2 - **Une interrogation orale en langue anglaise juridique (Coef. 1)** 36h TD notée sur 10

Diplôme d'Université d'Etudes Judiciaires (CRFPA)

Admissibilité	Noté sur 180
<p>Note de synthèse (sur 60) Droit des obligations (sur 40) Cas pratiques (sur 40) au choix de l'étudiant entre :</p> <ul style="list-style-type: none">• Droit civil• Droit pénal• Droit des affaires• Droit social• Droit administratif• Droit international et européen• Droit fiscal <p>Épreuve de procédure (sur 40) au choix de l'étudiant entre :</p> <ul style="list-style-type: none">• Procédure civile• Procédure pénale• Procédure administrative	<p>Contrôle continu / 30 + Examen terminal / 30 Contrôle continu / 20 + Examen terminal / 20 Contrôle continu / 20 + Examen terminal / 20</p> <p>Contrôle continu / 20 + Examen terminal / 20</p>
Admission	Noté sur 80
<p>Grand oral (sur 80)</p>	<p>Contrôle continu / 40 + Examen terminal / 40</p>